



Frais de justice

Par VS29

Bonjour,

Mon fils est en détention provisoire. C'est un étudiant majeur fiscalement à la charge de ses parents. J'aimerais savoir s'il peut faire une demande d'aide juridictionnelle ou bien est-ce nous (ses parents) qui devons payer les frais de justice. Il a un avocat commis d'office.

Cordialement,
VS29

Par Indigo26

Bonjour

Votre fils peut parfaitement faire une demande d'aide juridictionnelle :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1444>

il aura besoin de votre aide car certaines pièces doivent être jointes à sa demande.

Pour plus de simplicité il peut remplir la demande, puis vous l'adresser pour y joindre les pièces demandées, à charge pour vous de poster le courrier.

"Il a un avocat commis d'office".

Les prestations de l'avocat commis d'office peuvent ne pas être gratuites.

Dans la mesure où votre fils est majeur et étudiant de surcroît (par conséquent sans revenus), l'avocat ne devrait rien lui réclamer.

Cdlt,